

**Bulletin mensuel n° 9/2011  
Septembre 2011**

**SOMMAIRE**

Editorial

p. 1 [Quelles perspectives pour l'adoption internationale ?](#)

Intervenants en matière d'adoption

p. 2 [Autriche, Danemark](#)

Brèves

p. 2 [Chine, Sénégal, SSI/CIR](#)

Pratique

p. 3 [Statistiques 2010 : une baisse relative](#)

Ressources interdisciplinaires

p. 6 [SOS Villages d'Enfants, Better Care Network et Human Rights Watch publient des rapports sur la fin de la prise en charge alternative](#)


Série spéciale « Les enfants handicapés et l'adoption »

p. 7 [Un projet du SSI pour aider les enfants handicapés à trouver une famille](#)

Conférences, séminaires, colloques, cours à venir

p. 8 [France, Royaume-Uni et Suisse](#)

**EDITORIAL**

**Quelles perspectives pour l'adoption internationale ?** 

*En présentant dans ce bulletin les statistiques 2010 et son projet en faveur des enfants dits handicapés, le SSI/CIR dessine quelques pistes quant à l'évolution de l'adoption internationale.*

**C**omme chaque année, le SSI/CIR a rassemblé les statistiques disponibles relatives au nombre d'adoptions internationales opérées à travers le monde l'année précédente. L'analyse des chiffres 2010 proposée ci-dessous dresse un tableau assez complet de la situation, en couvrant les dix pays d'accueil principaux et les 25 pays d'origines les plus importants.

D'une manière générale, 2010 donne l'impression d'une certaine « stabilisation » : mis à part les cas particuliers d'Haïti et du Guatemala, on ne constate pas de bouleversement chez les principaux acteurs de l'adoption internationale.

**Les candidats en attente : la grande inconnue**

Comme nous le relevions déjà l'année passée, la diminution des adoptions internationales devrait avoir pour corolaire une augmentation proportionnée, voir supérieure, du nombre de candidats « en attente », tant auprès des autorités centrales qu'auprès des organismes agréés d'adoption. S'il reste extrêmement difficile d'obtenir des renseignements précis à ce sujet, il devient urgent d'essayer d'en évaluer ne serait-ce que l'ampleur. En effet, en supposant que la demande reste stable, et compte tenu du fait que les adoptions internationales ont diminué d'un tiers en 5 ans, ce sont des milliers de candidats qui viennent, chaque année, gonfler les listes d'attente. Or, la frustration peut conduire à choisir des alternatives qui ne respectent pas toujours les règles éthiques qui protègent les enfants. Le fait

que 58% des dossiers comptabilisés dans nos statistiques ne soient pas soumis à la CLaH-93 constitue déjà un indice révélateur.

### Le profil des enfants

La moyenne d'âge générale des enfants reste entre 1 et 4 ans, mais on constate évidemment de grandes disparités selon les pays d'origine. Par exemple, selon les statistiques françaises, 98% des enfants adoptés au Mali étaient âgés de moins de 2 ans ; cette proportion était de 93% pour le Vietnam ; l'Italie indique quant à elle que l'âge moyen des enfants adoptés dans ce pays était de 1,3 an en 2010. A l'inverse, pour la France, près de 80% des dossiers réalisés avec le Cameroun (qui n'a pas ratifié la CLaH-93) concernaient des enfants de plus de 7 ans, et 100% des enfants adoptés par des Italiens en Biélorussie entraient dans la catégorie des enfants grands.

Il est donc toujours aussi important de connaître précisément les facteurs qui influencent ces données. En effet, comme le souligne le rapport annuel québécois « *les adoptions réalisées en 2010 par l'intermédiaire d'un organisme agréé visent encore des enfants âgés de moins de deux ans alors que la tendance annoncée par les autorités des pays partenaires et par d'autres instances internationales [montre] que les enfants libres à l'adoption internationale sont et seront de plus en plus âgés, parfois des fratries, et présentant*

*des besoins spéciaux physiques et psychologiques. Le phénomène est donc à surveiller de près, puisqu'il peut nous amener à nous interroger sur l'adéquation entre les besoins des enfants présentés en adoption internationale et les attentes des adoptants québécois ».*

Parmi les enfants à besoins spéciaux, il n'est pas toujours facile d'identifier statistiquement la part de ceux présentant des problèmes médicaux. Leur nombre augmente toutefois, comme en Italie par exemple (15,7% des cas). Cette question doit toutefois être aussi analysée du point de vue des pays d'origine. En effet, si certains d'entre eux ont fait d'importants progrès dans l'intégration de ces enfants dans le système de l'adoption internationale (Brésil, Lituanie par exemple), nombreux sont encore ceux qui négligent cette population d'enfants. S'il ne s'agit évidemment pas de faire plus d'adoptions, on constate souvent lors de missions de terrain que trop d'enfants sont exclus de l'adoption (domestique ou internationale), du simple fait de leur handicap, sans que leur capacité réelle à en bénéficier soit évaluée de manière professionnelle. C'est là tout le sens du projet lancé par le SSI/CIR, et présenté plus en détail en page 6.

L'équipe du SSI/CIR  
Septembre 2011

### INTERVENANTS EN MATIERE D'ADOPTION

Source : Bureau Permanent de la Conférence de La Haye ; [http://www.hcch.net/index\\_fr.php?act=conventions.publications&dtid=43&cid=69](http://www.hcch.net/index_fr.php?act=conventions.publications&dtid=43&cid=69)

- **Autriche** : ce pays a mis à jour les informations concernant ses Autorités Centrales.
- **Danemark** : ce pays a mis à jour les coordonnées des personnes contacts de son Autorité Centrale.

### EN BREF

#### Chine : le gouvernement a l'intention de durcir les règles relatives à l'adoption

Le Ministère des Affaires Civiles et le Centre Chinois pour le Bien-être des enfants et l'adoption (CCCWA) révisent actuellement les règles relatives à l'adoption afin de lutter contre le trafic d'enfants. Parmi les nouvelles règles annoncées, figure le renforcement des orphelinats qui deviendront les seules institutions capables de proposer des enfants à l'adoption. Ainsi, les enfants adoptés qui n'auront pas été proposés par un orphelinat ne seront pas autorisés à avoir un « hukou » (permis de séjour). De plus, la nouvelle réglementation annoncée vise aussi les « adoptions illégales », c'est à dire celles pour lesquelles les parents adoptifs ont adopté sans être inscrits sur un registre officiel. Selon des officiels du CCCWA, il a été décidé d'entreprendre cette réforme après qu'une étude ait révélé qu'environ 19 800 enfants avaient été adoptés entre 1995 et 2005 dans la municipalité de Chongqing alors que le nombre d'adoptions officiellement enregistré pour cette période était seulement de 5100. La première version de ces nouvelles règles, attendue pour la fin de l'année, précisera quel est son champ d'application (national et/ou international). Sources: <http://www.guardian.co.uk/world/2011/aug/16/china-child-trafficking-new-rules>

## Sénégal : Ratification de la Convention de La Haye de 1993

Le Sénégal devient officiellement le 84<sup>ième</sup> Etat contractant à la Convention de la Haye de 1993. Ratifiée le 24 août dernier, elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2011. Si l'adoption internationale est pratiquée au Sénégal elle reste très marginale ; en effet, environ une quinzaine d'enfants sénégalais ont été adoptés en 2010, la majorité en France. Source : [http://www.hcch.net/index\\_fr.php?act=conventions.status&cid=69](http://www.hcch.net/index_fr.php?act=conventions.status&cid=69)

## Guide à l'usage des candidats adoptants sur l'adoption internationale et ses risques : les commandes sont encore ouvertes

Notre *Guide à l'usage des candidats adoptants* sur l'adoption internationale et ses risques rencontre un bon succès. Durant l'été, autorités centrales et organismes d'adoption des pays d'accueil ont commandé plus de 1100 exemplaires (plus de 500 en français et en anglais et une trentaine en espagnol), qu'ils comptent distribuer à leurs candidats adoptants. De plus, des projets de traduction vers le portugais, l'allemand et le néerlandais sont en cours.

Pour rappel, le guide est conçu pour accompagner les candidats tout au long de leur procédure d'adoption. A chaque étape, il leur indique les signes qui doivent les alerter quant au risque d'une mauvaise pratique et suggère les questions qu'ils devraient se poser ou poser à leurs interlocuteurs afin d'éviter ces écueils.

Le document, réalisé grâce au soutien de l'Autorité centrale fédérale du Canada, est disponible en français, anglais et espagnol. En cas d'intérêt, il est encore temps de nous faire parvenir votre commande (par lot de 5 exemplaires minimum), en nous écrivant un mail à [irc-cir@iss-ssi.org](mailto:irc-cir@iss-ssi.org). Le document est vendu 4 Euros, 5 CHF ou 5 USD pièces, frais de port en sus. Vous recevrez votre commande dans le courant de l'automne.

---

## PRATIQUE

### Statistiques 2010 : une baisse relative

*Bien que la tendance générale de baisse du nombre des adoptions internationales se confirme, les chiffres de l'année 2010 montrent que c'est surtout la quasi inexistence de procédures avec le Guatemala qui fait la différence par rapport à l'année précédente.*

**M**ême si, dans l'ensemble, les chiffres de l'adoption internationale poursuivent leur chute (de 1/3 depuis 2004 selon nos sources, voir tableau 1), cette baisse a été moins importante l'année dernière. Ce phénomène s'explique par une compensation entre les pays qui ont diminué le nombre d'adoptions internationales et ceux qui les ont augmentés (voir tableau 2). En effet, les chiffres disponibles font état d'une différence négative de 845 adoptions entre 2009 et 2010, parmi lesquelles 700 sont liées à la suspension des procédures au Guatemala. L'augmentation exceptionnelle des adoptions en provenance d'Haïti suite au tremblement de terre (+ 275 par rapport à l'année précédente) relativise cependant ce premier constat.

Si le nombre d'adoptions internationales connaît une légère hausse en Italie (qui réalise

en 2010 le plus grand nombre d'adoptions internationales de ces dernières années), la France, le Canada et l'Allemagne enregistrent également des progressions importantes. Les autres pays d'accueil sont à peu près stables, à part les Etats-Unis qui continuent de baisser, et l'Australie qui atteint son seuil le plus bas avec 222 adoptions, soit près de 50% de moins que l'année précédente.

### Les tendances générales confirmées

Les 10 premiers pays d'origine restent les mêmes, à l'exception du Guatemala qui est remplacé en 2010 par le Kazakhstan. Rappelons qu'à la suite de l'annonce de la mise en œuvre du projet pilote par le Conseil National des adoptions guatémaltèque, l'UNICEF avait indiqué, en juin 2010, sa décision de se retirer dudit projet en raison d'irrégularités soulevées par la Commission

Internationale Contre l'Impunité au Guatemala (CICG).

Plusieurs pays d'accueil ont depuis décidé de suspendre les adoptions internationales depuis le Guatemala.

Les statistiques démontrent que l'intérêt pour les pays d'origine africains se confirme. Ainsi au Nigeria, en RDC et au Ghana, le nombre d'adoptions internationales augmente progressivement (par ex : 16 adoptions d'enfants rwandais aux Etats-Unis en 2009 versus 42 en 2010).

Le tableau 2 montre d'ailleurs un effet mécanique intéressant : en comparant les chiffres 2009 et 2010, on constate que la majorité des 12 premiers pays d'origine ont vu leurs chiffres baisser (à l'exception notable d'Haïti, de la Colombie, et du Kazakhstan), alors que les 8 pays de la fin de la liste augmentent. Le phénomène des vases communicants fonctionne donc toujours aussi bien.

En ce qui concerne la proportion des procédures soumises à la CLaH-93 pour les 25 premiers pays d'origine (tableau 2), on constate que 15 pays appliquaient la convention en 2010 (soit 60%), mais qu'ils ne représentent, en termes de dossiers, que 42% des cas (9208 adoptions conventionnées sur un total de 21869).

## Une hausse de l'adoption nationale dans certains pays d'origine

En Inde, l'adoption nationale a plus que doublé durant les quatre dernières années ; on apprend ainsi qu'en 2006, 2409 enfants

**Tableau 1 : Evolution du nombre d'adoptions internationales depuis 2003**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
USA	21 616	22 884	22 728	20 679	19 613	17 433	12 753	11 058
Italie	2 772	3 402	2 874	3 188	3 420	3 977	3 964	4 130
France	3 995	4 079	4 136	3 977	3 162	3 271	3 017	3 504
Espagne	3 951	5 541	5 423	4 472	3 648	3 156	3 006	2 891
Canada	2 180	1 955	1 871	1 535	1 712	1 208	1 411	2 006
Allemagne	1 720	1 632	1 453	1 388	1 432	1 251	1 025	1 412
Suède	1 046	1 109	1 083	879	800	793	912	655
Pays-Bas	1 154	1 307	1 185	816	782	767	682	705
Danemark	522	527	586	448	429	395	498	419
Suisse	722	658	452	455	394	497	444	301
Australie	472	502	585	576	568	440	441	222
Norvège	714	706	582	448	426	304	344	353
Total	39 670	43 142	41 921	38 285	35 818	32 834	27 691	27 552

indiens étaient adoptés dans leur pays d'origine et 5693 l'année dernière. Selon le CARA, l'autorité centrale indienne, cette promotion de l'adoption domestique est la conséquence de nombreux cas d'abus

et de fraudes dans l'adoption internationale constatés ces dernières années. CARA entreprend d'ailleurs actuellement une réforme

**Tableau 2 : Nombre d'adoptions internationales par pays d'origine vers les 12 premiers pays d'accueil\***

Pays	2009	2010		Pays	2009	2010	
Chine	4589	4672	+	Taiwan	366	310	-
Ethiopie	4010	3977	-	Kazakhstan	365	434	+
Russie	3534	3158	-	Thaïlande	246	124	-
Ukraine	1411	1091	-	Afrique du Sud	182	71	-
Corée du Sud	1362	991	-	Nigeria	156	236	+
Colombie	1287	1549	+	Bulgarie	141	230	+
Vietnam	1146	1243	+	Mali	121	123	+
Haïti	1086	1361	+	RDC	119	166	+
Guatemala	768	55	-	Ghana	107	128	+
Inde	582	473	-	USA	106	147	+
Philippines	453	413	-	Lettonie	99	120	+
Brésil	427	373	-	Hongrie	97	117	+
Pologne	378	307	-				

des Lignes Directrices, suspendant temporairement les adoptions internationales depuis l'Inde (voir notre bulletin 08/2011). En Corée du sud une nouvelle loi, promulguée en juillet 2011 et qui entrera en vigueur un an après, vise à promouvoir l'adoption

nationale. Elle devrait permettre d'accentuer la légère augmentation du nombre d'adoptions nationales constatée ces dernières années (de 1332 en 2006 à 1462 en 2010). Cette évolution mérite d'être saluée et tend à

démontrer que lorsque des efforts sont entrepris pour promouvoir l'adoption domestique, ceux-ci portent leurs fruits.

### **Quelques observations sur les parents adoptifs**

Les statistiques italiennes, toujours aussi précises, livrent une analyse intéressante du profil des parents adoptifs, qu'il s'agisse de leur âge, leur catégorie socioprofessionnelle, leur situation familiale etc. On apprend ainsi que la majorité avait entre 40 et 44 ans lors de l'arrivée de leur enfant adoptif, qu'ils étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires et avaient le statut d'employé. Les statistiques fournies par l'Autorité Centrale française révèlent que l'âge des adoptants français se situait également entre 40 et 45 ans en 2010. La [Belgique](#) met, quant à elle, à disposition des statistiques relatives au sexe des adoptants ; on apprend ainsi qu'en 2010, sur 394 adoptions internationales, 343 ont été accordées à des couples hétérosexuels, et 2 à des couples homosexuels masculins. Enfin, concernant les adoptions individuelles, on constate qu'en France, 41% des adoptions internationales étaient des adoptions individuelles, la majorité des enfants adoptés venant d'Haïti (701 adoptions individuelles sur 992).

Cette particularité concernant Haïti devrait toutefois disparaître puisque le Président Haïtien a récemment annoncé qu'il voulait interdire les adoptions individuelles (voir notre Bulletin 07/2011).

### **Du côté des enfants adoptés**

Concernant l'adoptabilité des enfants, les statistiques italiennes indiquent que pour 53% des enfants adoptés, leurs parents biologiques avaient perdu l'autorité parentale- les orphelins ne représentant que 4,6% de la totalité des enfants adoptés par les italiens en 2010. Du côté de l'âge, sans surprise, les enfants adoptés à l'international étaient majoritairement âgés de 1 à 4 ans. Cette

tendance est très marquée dans certains pays d'origine, comme la Chine. Ainsi les enfants chinois de 1 à 4 ans adoptés par des citoyens américains en 2010 représentent le nombre le plus élevé. On constate de nouveau que la moyenne d'âge est encore très basse dans certaines régions. Ainsi au Québec, bien que la moyenne d'âge des enfants adoptés à l'international ait augmenté (de 28,6 mois à 38 mois), 35% des enfants adoptés en 2010 avaient moins d'un an. A ce sujet, il est intéressant de noter que le Québec produit pour la première fois cette année des données relatives à l'âge des enfants adoptés via des organismes accrédités. De même, 39% des enfants adoptés par les citoyens américains étaient âgés de 1 à 2 ans, soit la majorité des enfants adoptés en 2010.

Il n'est pas inutile de rappeler que certains pays de l'Est, notamment l'Ukraine et la Pologne, continuent de privilégier l'adoption d'enfants grands. Ainsi, concernant l'Italie, étaient âgés de 5 à 10 ans :

- 85 % des enfants ukrainiens adoptés (388 adoptions)
- 88% des enfants polonais adoptés (193 adoptions)
- 100% des enfants biélorusses adoptés (99 adoptions)

De plus, il est intéressant de relever que 63% des enfants chinois adoptés dans le monde avaient des besoins spéciaux (enfants handicapés, âgés de plus de 7 ans). Ces chiffres devraient aller en augmentant puisque la Chine a ouvert l'adoption des enfants à besoins spéciaux aux femmes célibataires et expressément invité la France, entre autres, à diriger les demandes d'adoption vers ce profil d'enfants. Les [chiffres colombiens](#) sont également intéressants : 30% des enfants colombiens adoptés à l'étranger étaient des enfants à besoins spéciaux (enfants handicapés, âgés de plus de 8 ans, fratries de 3 frères et/ou sœurs ou plus), soit deux fois plus qu'en 2002.

\*D'autres statistiques plus détaillées sont disponibles au SSI/CIR sur demande.

Sources: CIC (Canada), Department of Family Affairs (Danemark), Service de l'Adoption Internationale (France), Commissione per le Adozioni Internazionali (Italie), Dutch Ministry of Justice (Pays Bas), [http://www.ssb.no/adopsjon\\_en/](http://www.ssb.no/adopsjon_en/) Statistics Norway (Norvège), Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales (Espagne), Swedish National Board of Intercountry Adoptions, MIA (Suède), Autorité centrale fédérale en matière d'adoption internationale (Suisse), Statistisches Bundesamt (Allemagne), US Department of State (USA), <http://www.aihw.gov.au/publication-detail/?id=6442472452&libID=6442472433> Australia's national agency for health and welfare statistics and information (Australie), <http://www.espanarusa.com/article.sdf/es/news/86545?path=es>

## SOS Villages d'Enfants, Better CARE Network et Human Rights Watch publient des rapports sur la fin de la prise en charge 🏠

*Pour la première fois, la situation des enfants pour qui la prise en charge se termine est comparée dans 13 pays, offrant ainsi un aperçu des obstacles, des bonnes pratiques ainsi que des recommandations pour son amélioration.*

**'Ageing Out of Care – An international analysis of young people leaving care'**<sup>1</sup> [Atteindre l'âge de quitter la prise en charge – Une analyse comparative des jeunes pour qui la prise en charge se termine] est le titre d'un rapport qui a récemment été lancé par SOS Villages d'Enfants International. Celui-ci offre un examen comparatif de la situation en Albanie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Estonie, France, Géorgie, Kirghizstan, Pologne, Fédération russe et Ouzbékistan, un exploit incomparable jusqu'à présent.

Le rapport met l'accent sur les « défis personnels, sociaux, juridiques et administratifs, auxquels les personnes, pour qui la prise en charge se termine, font face ». Il souligne l'importance de la diffusion de bonnes pratiques, telles que l'emploi, l'orientation, les apprentissages financés, le recours aux familles d'accueil et la mise à disposition de logement. Les recommandations incluent, entre autres, le besoin de critères nationaux, la formation obligatoire des professionnels responsables des personnes quittant la prise en charge, ainsi qu'une meilleure protection des droits de propriété des enfants.

### Autres études récentes en rapport avec certains pays en particulier

Le Better Care Network a récemment diffusé deux autres études sur la conclusion de la prise en charge, une relative au Kenya, l'autre concernant la Californie, Etats-Unis. *'Life as a Care-leaver in Kenya'*<sup>2</sup> [La vie en tant que personne ayant quitté sa prise en charge au Kenya], de Stephen Ucembe, montre qu'il

existe des risques plus élevés de pauvreté et d'exclusion sociale pour ceux qui ont vécu dans une modalité de prise en charge institutionnelle.

*'My So Called Emancipation: From Foster Care to Homelessness for California Youth'*<sup>3</sup> [Ma soi-disant émancipation: de la famille d'accueil à être sans domicile pour les jeunes de Californie], de Human Rights Watch, illustre que « le système de familles d'accueil californien profite à 65'000 enfants et jeunes, beaucoup plus que n'importe quel autre état. Selon les recherches, sur les 4'000 qui chaque année atteignent l'âge de quitter le système, 20 pour cent ou plus deviennent des personnes sans abri »<sup>4</sup>.

### Les défis pour le futur

Le message en commun des études mentionnées ci-dessus est que, à moins de mieux équiper et soutenir les personnes pour qui la prise en charge se termine, celles-ci s'exposent au risque de devenir marginalisées, discriminées et démunies. Cette situation peut être évitée grâce à l'action de collaboration des Gouvernements, des ONGs, des communautés locales et des autres travaillant dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

1. <http://www.sos-childrensvillages.org/Focus-areas/Child-rights/Documents/Folder-Ageingoutofcare-RZ-screen.pdf>
2. <http://www.crin.org/bcn/details.asp?id=23762&themeID=1003&topicID=1023>
3. <http://www.bettercarenetwork.org/bcn/details.asp?id=23402&themeID=1004&topicID=1027>
4. Liste de diffusion du BCN, Octobre 2010

## Un projet du SSI pour aider les enfants handicapés à trouver une famille

*De nombreux enfants, souffrant de handicap léger à modéré, ne se voient pas offrir la possibilité d'être adoptés pour des raisons totalement indépendantes de leur capacité réelle de bénéficier de cette mesure. Le SSI a lancé un projet visant à répondre à cette problématique.*

**M**ême s'il n'existe pas de statistique globale à ce sujet, les informations disponibles démontrent que dans le monde entier plusieurs milliers d'enfants dits handicapés sont placés dans des structures institutionnelles sans qu'aucune autre alternative ne leur soit proposée. Le Comité de l'ONU sur les Droits de l'Enfant a régulièrement manifesté sa préoccupation quant au recours systématique au placement institutionnel pour les enfants avec handicap, soulignant le fait que cette population est particulièrement exposée à toute forme d'abus.

Dans la plupart des pays en voie de développement et des pays en transition, peu d'options de prise en charge alternative de type familial sont prévues pour les enfants handicapés, condamnant inutilement ces derniers à grandir dans des institutions leur vie entière. Les croyances et tabous pesant sur la notion de handicap dans de nombreux contextes contribuent grandement à ce phénomène. Au cours de ces missions, le SSI/CIR a constaté que de nombreux enfants, souffrant de handicap léger à modéré, ne se voient pas offrir la possibilité d'être adoptés pour des raisons totalement indépendantes de leur capacité réelle de bénéficier de cette mesure. Le plus souvent, le personnel en charge de ces enfants estime que le problème dont ils souffrent les rend automatiquement non adoptables, et ne les font donc pas entrer dans la voie de l'adoption, nationale ou internationale.

### **Pour une évaluation systématique de la situation des enfants handicapés entrant en institution**

Sur la base de ses expériences, le SSI/CIR a décidé de s'attaquer à la problématique particulière de l'adoptabilité des enfants handicapés. En début d'année, grâce à un financement privé, il a lancé un projet sur trois ans visant à évaluer systématiquement la situation de chaque enfant handicapé entrant en institution – au même titre que tout autre enfant – et favoriser son adoption lorsque c'est

opportun. Le but ultime n'est évidemment pas d'augmenter le nombre d'adoptions internationales, mais bien d'offrir une vie familiale aux enfants qui en sont inutilement privés.

### **Quatre étapes principales**

Plus concrètement, le projet comprend les étapes principales suivantes:

a) *Comprendre les mécanismes qui empêchent les enfants handicapés d'être proposés à l'adoption et élaborer des outils pour y remédier*: Il s'agit en premier lieu de déterminer la population des enfants ciblée par le projet et de récolter des informations théoriques et des expériences de terrain afin d'identifier et comprendre les mécanismes qui empêchent leur adoption. Sur cette base, un manuel pratique est développé, proposant des outils pour surmonter ces obstacles et une procédure permettant aux pays d'origine d'identifier les enfants pour lesquels un projet d'adoption pourrait être envisagé et de déclarer leur adoptabilité. Ce guide sera développé en collaboration avec un groupe d'experts international et interdisciplinaire.

b) *Identifier des pays d'origine où un projet pilote centré sur l'adoptabilité des enfants handicapés puisse être lancé*: Dans un premier temps, deux pays pilotes seront choisis pour le projet, afin d'en évaluer concrètement la portée, la pertinence et la qualité. Les outils développés pourront ainsi être améliorés en fonction des expériences de terrain.

c) *Former les professionnels en charge des enfants handicapés sur la manière d'évaluer leur adoptabilité et d'intégrer l'adoption au système de protection de l'enfance national*: Il s'agira de sensibiliser les acteurs locaux à l'importance de prévoir un projet de vie familial permanent pour les enfants handicapés, et de leur transmettre les outils développés à cet effet. Un suivi sera en outre assuré. L'adoption devrait ainsi devenir une véritable option pour les enfants handicapés dans les pays pilotes.

d) *Soutenir les pays d'accueil en sensibilisant leurs candidats à l'adoption d'enfants avec handicap* : Dans l'optique de préparer les pays d'accueil à l'adoption d'enfants handicapés et de maximiser les chances de succès de ces adoptions, un guide pratique à leur attention sera également développé, dans un deuxième temps. Etant donné que de nombreuses initiatives ont déjà été lancées dans divers pays d'accueil pour favoriser et développer l'adoption d'enfants handicapés, il s'agira de récolter les bonnes pratiques pour chaque étape du processus et élaborer ainsi une/des méthode/s concrète/s à l'usage des pays d'accueil pour les aider à remplir leur rôle dans le cadre de l'adoption des enfants handicapés.

#### **Partenaires du projet**

Afin d'assurer au projet une dimension opérationnelle et concrète, le SSI/CIR a souhaité s'entourer d'un partenaire ayant une

expertise et une expérience de terrain concernant l'adoption des enfants dits handicapés. A cet effet, il a sollicité Médecins du Monde (MdM), qui réalise déjà des adoptions d'enfants à spécificités médicales et a développé une pratique éthique et cohérente en la matière.

Par ailleurs, dans le but de garantir une approche holistique de la question, des experts représentant les principaux corps de métier impliqués dans cette question seront sollicités.

A travers ce projet ambitieux et de longue haleine, le SSI compte apporter une réponse concrète aux besoins de prise en charge et de protection des enfants handicapés. Il espère également participer au changement de perception des enfants handicapés au sein de la société, et leur permettre de bénéficier des mêmes chances que tout autre enfant de grandir dans un milieu familial.

#### CONFERENCES, SEMINAIRES, COLLOQUES, COURS A VENIR

- **France**: *Humanitaire et adoption internationale, repartir de l'enfant pour oser le dialogue*, Congrès national d'Enfance et Familles d'Adoption, Vincennes, 19 novembre 2011. Pour plus d'infos : [www.adoptionefa.org](http://www.adoptionefa.org).
- **Royaume Uni**: *Stolen children, the trafficking of children in the UK*, BAAF, 18 octobre 2011, Newcastle. Pour plus d'infos: <http://www.baaf.org.uk/node/3162>
- **Suisse** : *Filiations, affiliations, adoptions*, 13ème colloque international de la revue L'autre, 2-3 décembre 2011, Genève. Pour plus d'infos : <http://www.revuelautre.com/FILIATIONS-AFFILIATIONS-ADOPTIONS.html>

*Pour rappel, ce Bulletin est distribué à un réseau sélectionné d'Autorités et de professionnels et n'est pas destiné à être placé sur un site Internet sans l'autorisation du SSI/CIR.*

Le SSI/CIR exprime sa gratitude aux gouvernements (y compris de certains Etats fédérés) des pays suivants, pour leur soutien financier dans la réalisation de ce Bulletin : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, France, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Suède, Suisse.